

Yvonand, le 11 novembre 2024



EXTRAIT
du procès-verbal du Conseil Communal
d'Yvonand

Séance du 11.11.2024

Présidence : M. Florian Breguet

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

vu le préavis de la Municipalité du 09.09.2024, **préavis 2024/11** ;
entendu le rapport de la commission des finances ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'autoriser la Municipalité à poursuivre les révisions PDCOM et PACOM avec le Bureau d'urbanisme Docli SA ;
2. d'accepter le crédit d'étude supplémentaire de CHF 292'356.45 (TTC) ;
3. de financer ce montant par les liquidités courantes ;
4. d'imputer le coût de ces travaux dans le compte d'investissement 9143.15 (crédit d'étude PDCOM à amortir).

Le Président

Florian Breguet



La Secrétaire

Pauline Héritier